

Communiqué de presse - 2 avril 2014

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'APPRENTISSAGE BTP
Le CCCA-BTP et l'OPPBTP ont reconduit leur partenariat pour renforcer leurs actions croisées en faveur de la santé et de la sécurité au travail dans l'apprentissage BTP

René Chauvet, président du CCCA-BTP et Jean-Claude Guyard, président de l'OPPBTP ont signé le 2 avril 2014 le 2^e avenant de la convention cadre de partenariat liant les deux organismes, initiée en 2012 pour renforcer la formation en santé et sécurité au travail pour tous les apprentis des métiers du BTP.

Suite à l'accord national professionnel du 3 juillet 2013 relatif aux priorités des branches du BTP en matière de formation professionnelle initiale et d'apprentissage, ce renouvellement s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique globale d'amélioration de la santé et sécurité au travail. Elle vise notamment à développer **un socle commun minimum de connaissances et de compétences en matière de prévention des risques professionnels, qui sera intégré à toute formation aux métiers du BTP.**

Le référentiel défini pour ce nouveau socle commun de connaissances et de compétences permettra de déterminer ce que les jeunes doivent maîtriser *a minima* dans l'exercice de leur métier. Désormais, quel que soit le diplôme préparé, l'objectif est que tous les apprentis du BTP bénéficient du même niveau de connaissances et de compétences en matière de prévention des risques.

Jusqu'à présent, les différents types de formation à la prévention des risques professionnels étaient surtout basés sur des objectifs réglementaires, définis en fonction du diplôme préparé (formation CACES pour la sécurité routière, formations de secourisme...).

Les deux partenaires s'engagent également à poursuivre en 2014 et 2015 leurs actions communes : la sensibilisation des apprentis à la prévention des risques professionnels, avec l'événement « 100 minutes pour la vie » dans les CFA, l'accompagnement des maîtres d'apprentissage pour améliorer la qualité de l'accueil et de la formation des jeunes en entreprise, la diffusion d'outils pédagogiques auprès des formateurs, dont les modules « Zoom chantiers ».

Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, association nationale, professionnelle et paritaire, coordonne, anime et contribue au financement de 103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. En 70 ans, le réseau de l'apprentissage BTP a formé deux millions d'apprentis et présente une offre de formation du CAP au BTS, dans 25 métiers du bâtiment et des travaux publics. Le réseau accueille chaque année 60 000 jeunes formés dans 45 000 entreprises partenaires.
www.ccca-btp.fr / www.lechoixdelaction.com / www.apprentissage-btp.com

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Chaque année, les 344 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 6 500 actions de CONSEIL auprès de 8 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP et 30 000 apprentis
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr